

MAIRIE DE CHAMPROND-EN-PERCHET

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

Réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2018 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Est absent excusé : M. DORDOIGNE.

M. BOUVIER est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 25 janvier 2018 est soumis aux signatures.
2. **Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2017**

Prenant connaissance du contenu des documents comptables de l'exercice 2017, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude CHEVEE, délibère et approuve, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2017 du budget communal et du budget annexe de l'eau ainsi que les Comptes de Gestion 2017 du Receveur Municipal qui s'établissent comme suit :

COMMUNE

C.A. 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	308 079,89 €	407 383,92 €	+ 99 304,03 €
INVESTISSEMENT	131 461,94 €	75 464,98 €	- 55 996,96 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

C.A. 2017	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
EXPLOITATION	12 835,53 €	13 193,34 €	+ 357,81 €
INVESTISSEMENT	146 392,06 €	156 931,23 €	+ 10 539,17 €

3. **Budgets Primitifs 2018 et Affectation des résultats 2017**

Commune :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 362 251 €uros en fonctionnement et à 124 044 €uros en investissement.

L'excédent de fonctionnement étant de 99 304,03 €uros, 55 997 €uros sont affectés en section d'investissement pour combler le déficit de cette section qui s'élève à 55 996,96 €uros. Le solde, soit 43 307,03 €uros (arrondi à 43 307 €uros dans le B.P. 2018) est affecté en section de fonctionnement.

Le produit des contributions directes qui permet cet équilibre s'élève à 178 903 €uros. Le produit à taux constants étant de 175 754 €uros, une augmentation moyenne des taux de 1,79 % est nécessaire.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) prélevé sur ces contributions est de 45 797 €uros, soit 114 €/habitant.

Monsieur le Maire propose de retenir pour l'année 2018 les taux de taxes locales suivants :

Taxe Habitation	19,80 %	Produit :	96 169 €uros (+0,96 %)
Foncier Bâti	19,05 %	Produit :	57 341 €uros (+ 3,9 %)
Foncier Non Bâti	50,99 %	Produit :	25 393 €uros (+0,96 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 abstention, approuve ces taux.

Le programme d'investissement pour l'année 2018 comprend pour l'essentiel la mise en accessibilité de la salle communale, les travaux relatifs au stationnement rue de Chartres, la rénovation des sanitaires de l'école maternelle suite au dégât des eaux et une prévision budgétaire en vue d'une éventuelle déclaration d'utilité publique. A noter que sans emprunt la Commune ne pourra réaliser l'ensemble du programme d'investissement.

Budget annexe de l'Eau :

Le budget eau (réseau des écarts) s'équilibre en recettes et en dépenses à 20 366 €uros en exploitation et à 17 719 €uros en investissement.

Les excédents d'exploitation (357,81 €uros) et d'investissement (10 539,17 €uros) sont reportés en totalité dans le B.P. 2018.

Le Conseil Municipal fixe à 40 ans la durée d'amortissement des travaux du renouvellement du réseau de l'eau potable sur le secteur Nord de la Commune dont le montant total s'est élevé à 191 198.89 €uros.

Ces travaux ayant fait l'objet de subventions, pour un montant total de 132 548.77 €uros, le Conseil Municipal convient d'amortir ces subventions sur une durée équivalente à celle des travaux.

Tarif de l'eau (réseau des écarts) :

Afin d'appliquer la règle de l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial, une subvention de 5 000 €uros du budget communal sur le budget annexe de l'eau est prévue dans le BP 2018.

Les tarifs suivants seront appliqués pour la facturation de l'eau en 2018 : de 0 à 100 m³ : 1,05 €/m³, de 101 à 500 m³ : 1,02 €/ m³ et au delà de 500 m³ : 0,95 €/ m³, soit une augmentation de 0,05 €/m³. Les tarifs de location des compteurs sont portés à 50 €uros pour le diamètre 15, et à 58 €uros pour les diamètres 20 et 30, soit une augmentation de 1 € par compteur.

4. Subventions communales

- Les subventions allouées précédemment aux associations communales sont reconduites, celle attribuée au FCCB est réduite.
- Une subvention exceptionnelle de 300 €uros est attribuée à la Compagnie du Théâtre pour l'organisation de son spectacle théâtral tout public en plein air « Molière à la rue » programmé le 26 mai 2018 sur le terrain de l'ancienne église Saint Aubin.
- Toutes les subventions sollicitées par des associations extérieures sont refusées.

5. Contrat SEGILOG

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce contrat pour les trois prochaines années à compter du 15 mai 2018.

M. le Maire est autorisé à signer le nouveau contrat avec la société SEGILOG.

6. Informations et questions diverses

- Le Directeur Académique des services départementaux de l'Education Nationale a donné un avis favorable au retour de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018. Un courrier sera adressé à chaque famille.
- Le Tour de France traversera la Commune de Champrond-en-Perchet le vendredi 13 juillet 2018. Le passage de la caravane est prévu aux environs de 14h et le passage des cyclistes entre 16h et 16h25. Tous les accès donnant sur le passage des cyclistes seront fermés de 12h à 17h. Des précisions complémentaires seront données en temps utile.
- Un projet de « Commune nouvelle » est de nouveau à l'ordre du jour, cette fois entre Margon, Brunelles, Coudreceau et Champrond. Le Conseil Municipal reste très partagé sur la question : certains sont totalement pour, certains totalement contre et d'autres pensent qu'il est préférable de ne rien engager avant le renouvellement des conseils municipaux de 2020. Monsieur le Maire considère par ailleurs qu'une telle décision ne pourrait se prendre sans consultation préalable de la population.